

Règlement voile légère 22

1. Autorité

Ce Championnat est régi par :

- Les règles World Sailing en vigueur et les RCV incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFVoile
- Les règles de classe, notamment en matière de sécurité
- Les Instructions de Course (IC) type et leurs annexes
- Le présent règlement

2. Inscriptions, admissions et identification des coureurs

Conditions générales

Les régates sont ouvertes aux licenciés FFVoile de l'année en cours, licenciés dans un club du département 22. Les licenciés d'autres départements peuvent participer mais seront classés *invités*. Tout coureur ne respectant pas ces dispositions ne pourra pas être inscrit.

Procédure d'inscription

- Inscription forfaitaire en ligne obligatoire (sauf cas particulier soumis au CDV)
- Vérification en amont : licences, autorisations parentales, certificats médicaux ou questionnaires de santé
- Confirmation sur place : inscription + numéro de voile ou dossard
- Frais d'inscription : **5 € par régata**

Remboursements

- Annulation par l'organisateur avant la date prévue : remboursement en fin de saison
- Absence d'un coureur : aucun remboursement

3. Avis aux concurrents

Les avis de course sont disponibles un mois avant chaque régata sur le site du CDV.

4. Programme des courses à privilégier

- Confirmation d'inscription : jusqu'à 11h
- Mise à disposition sur l'eau : 12h

5. Classements

5.1 Classement d'une régata

Classement Individuel

- Attribution des points selon le système à minima World Sailing : 1, 2, 3...
- Une manche minimum pour valider l'épreuve
- Recommandation : 4 manches
- À partir de 3 manches courues : retrait de la plus mauvaise
- Ex æquo : application de la règle A8

Classement des clubs

- Cumul des **3 meilleurs résultats individuels** du club
- Coureur manquant = points d'un coureur DNS/DNC/DNF
- En cas d'égalité : le club ayant le plus de coureurs est vainqueur

5.2 Classement des Championnats

Classement Individuel

- Système à minima appliqué à chaque régates
- Points attribués : 1, 2, 3...
- DNC/DNS/DNF = nombre total de coureurs + 1
- Coefficient : 1
- À partir de 3 régates : retrait du plus mauvais résultat
- Extraction possible avec recalcul des points

Classement des clubs

- Cumul des 3 meilleurs résultats individuels
- Coureur absent = nombre total de coureurs au championnat
- Pour être classé : avoir fait la moitié des régates + licence annuelle FFV

6. Bateaux accompagnateurs

Cf instructions de course

7. Sécurité

Entraîneurs

Se référer aux IC.

Coureurs

- Gilet obligatoire
- Émargement départ/arrivée obligatoire
- Combinaison obligatoire pour supports glisse/slalom voir RCV
- Peut être imposée pour autres supports par le comité de course

8. Organisation des épreuves

Désignation du corps arbitral

Les clubs doivent proposer des arbitres. Validation par la CDA.

Transfert de lieu ou annulation

- Changement possible en début de semaine, en accord avec le CDV, en cas de météo défavorable
- Annulation au plus tard la veille, par le président du Comité de Course ou le club organisateur
- Obligation du club organisateur d'informer tous les clubs du département

Résultats

- Transmission FFV à l'issue de la régates et au plus tard avant le mercredi suivant
- Le CDV récupère les résultats sur le site fédéral

Proclamation

- Récompenses (coupe ou médailles) : 3 premiers de chaque catégorie + première féminine
- Récompense pour le premier club
- Pot ou goûter après la régates
- Recommandation : prévoir des lots

Optimist D2 D3 – Printemps

Admissions

- D2 et D3 partent séparément. Les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de course deux pavillons de séries (un pour les D3 / un pour les D2 minimes & benjamins)
- Classements de la régate :
 - Un classement optimist D3
 - un classement scratch optimist D2 (minimes & benjamins confondus) sans recalcul de points, permettant de récompenser les 3 premiers benjamins et les 3 premiers minimes
- Classement du Championnat : Il sera établi un classement final départemental avec recalcul des points
 - Optimist D3
 - Optimist D2 minimes
 - Optimist D2 benjamin
- D1 inscrits = invités, ils n'apparaîtront pas dans le classement départemental. Ils devront faire en amont de la régate, une demande de participation auprès du club organisateur et du CDV.
- Une vigilance doit être apportée en amont de la proclamation des résultats (vérification des résultats par l'entraîneur référent, qui est l'entraîneur du club organisateur)
- Les régates devront être classées en grade 5B pour les minimes et benjamins.

Identification

- D2 : numéro de voile (cf certificat de conformité)
Numéro de chaque côté, tribord en haut. Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme
- D3 : dossards fournis

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernées après réclamation du Comité de Course.

Séries et Catégories

D2 benjamins : coureurs nés en 2015 et après

D2 minimes et cadets : coureurs nés en 2014 et avant

D3 : ouvert à tous

Jauge et Matériel utilisé

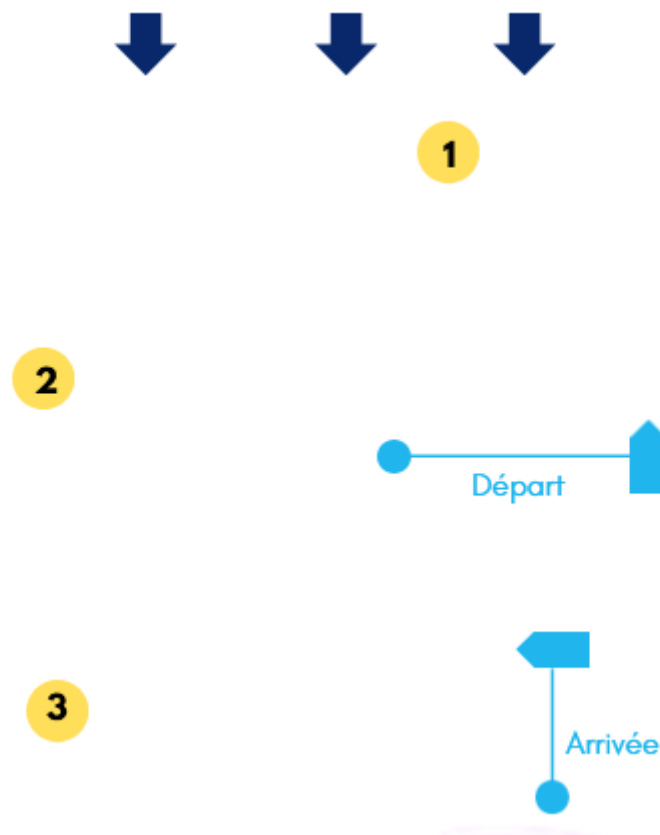
- Conformité des règles de classe
- Bout de remorquage ≥ 8 m,
- Fixées au bateau : 2 écopés, pagaie, dérive,
- Sécurité de mât obligatoire

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents après réclamation du Comité de Course.

- Optimist D3 : coque polyéthylène obligatoire, voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre (+ possibilité de ris) ou voile école.

Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si cette obligation n'est pas respectée.

Parcours



- D3 : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée
- D2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Arrivée
- Départ des D3 en premier (durée du parcours max : 20 min) - Privilégier le nombre de manches

ANNEXE 2

Optimist D2 D1 – Automne

Admissions

- Départ : Minimes et benjamins ensemble
- Classements de la régata :
 - un classement scratch optimist D2-D1 (D2-D1 minimes & D2 benjamins confondus) sans recalcul de points, permettant de récompenser les 3 premiers benjamins et les 3 premiers minimes
- Classement du Championnat : Il sera établi un classement final départemental avec recalcul des points
 - Optimist D2-D1 minimes
 - Optimist D2 benjamin
- Les régates devront être classées en grade 5B pour les minimes et benjamins.
- Les 6 premiers benjamins du Championnat Départemental pourront courir sur le Championnat Régional

Identification

- Numéro de voile (cf certificat de conformité)
- Numéro de chaque côté, tribord en haut. Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernées après réclamation du Comité de Course.

Série et Catégories

D2 benjamins : coureurs nés en 2015 et après

D2 minimes et cadets : coureurs nés en 2014 et avant

Jauge et Matériel utilisé

- Conformité des règles de classe
- Bout de remorquage ≥ 8 m,
- Fixées au bateau : 2 écopés, pagaie, dérive,
- Sécurité de mât obligatoire

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents après réclamation du Comité de Course.

Parcours

Proposition d'IC Type afin de permettre une harmonisation des régates du

Championnat. A la discrétion du comité de course. (Cf annexe aux IC qui seront fournies lors de l'inscription) Exemple : carré, trapèze, triangle

ANNEXE 3 D3 – Automne

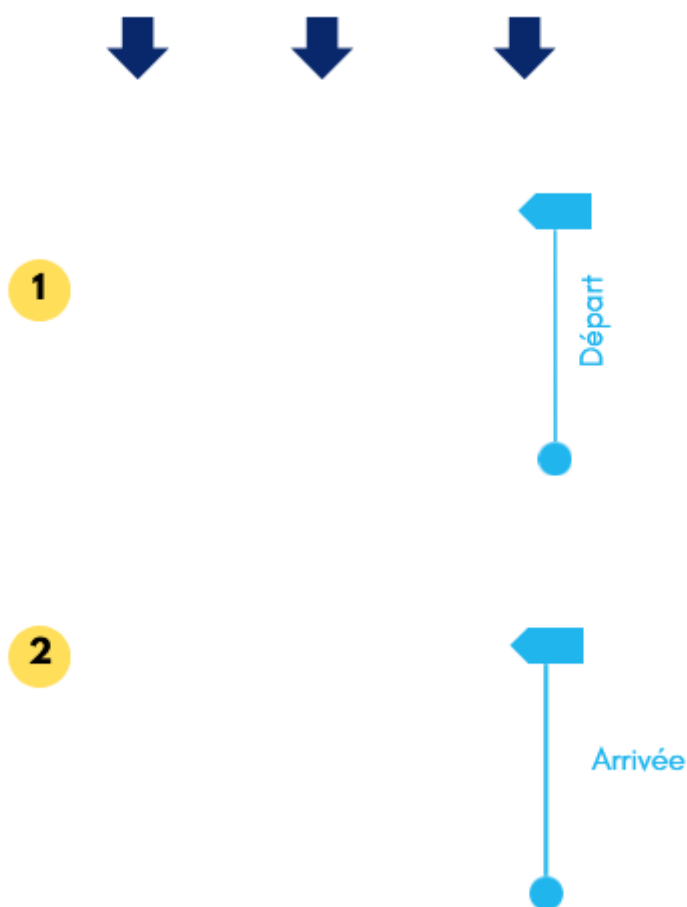
Identification

- Dossards mis à disposition par le club ou le CDV

Jauge et Matériel utilisé

- Coques polyéthylène
- Voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre (+ possibilité de ris) ou voile école

Parcours



- Briefing obligatoire
- Départ systématiquement en 5 minutes
- Pavillonnaire simplifiée possible pour les deux premières régates
- 1ère régate : parcours simple
- 2e régate : triangle aplati avec un louvoyage possible sur les dernières manches.
- 3e régate et suivantes : ajout d'un louvoyage

ILCA / Automne

Identification

Numéro de voile

Séries

- ILCA 4
- ILCA 6
- ILCA 7

Matériel

- Jauge ILCA

Parcours

A la discrétion du comité de course. (cf annexes aux IC qui seront affichées à l'inscription)

Classement

- Retrait du plus mauvais résultat à partir de 3 régates
- Le classement est établi à partir d'une extraction du général sans recalcul des points lorsque l'épreuve est intégrée à une autre régate
- Championnat validé dès 2 régates
- Ex æquo : RCV A8

Planche à voile – Slalom / Wingfoil

Admissions

- Ouvert aux licenciés FFV du 22
- Régates de clubs déclarées FFV
- Les coureurs du 22 sont intégrés dans le classement du Championnat Départemental par extraction avec recalcul des points
- Saison : sept. 2026 → juin 2027 (slalom) / déc. 2026 (wingfoil)
- Inscription sur place le jour de l'épreuve

Série et catégories

Un classement scratch sera réalisé pour le Championnat Départemental

Parcours

A la discrétion du comité de course (Cf annexes aux IC qui seront affichées à l'inscription)

La FFV a réalisé des préconisations de parcours disponible [ici](#)

Classement

- Coureur absent = 50 points
-



Règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1^{er} juillet 2022.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- - Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.